

PROGRAMME DE FORMATION

« Le Florentin » 1 178, Route du Bord de Mer
06700 Saint-Laurent du Var
Tél / Fax : 04 92 12 97 52 2aefe@wanadoo.fr - www.aefe-france.fr

THEMATIQUE : LA LEGISLATION SOCIALE : « LES REGLES ET OBLIGATIONS FACE AU C.H.S.C.T »

NIVEAU : Initial Perfectionnement

DUREE : 1 à 2 journées = 7 à 14 heures

LIEU : Sur site ou Dans nos locaux

PUBLIC : D.R.H – Assistante Ressources Humaines – Responsable Sécurité

PRE-REQUIS : Aucun

TYPE D'ACTION : Acquisition des connaissances
 Adaptation au poste de travail
 Perfectionnement

OBJECTIF DE LA FORMATION :

- Maîtriser le cadre juridique
- Rôle et Missions du CHSCT
- Les obligations légales de l'employeur

CONTENU DE LA FORMATION :

- Loi sur le dialogue social du 17 août 2015
- Les évolutions du fonctionnement du CHSCT
- Rôle et Missions du CHSCT
- Le droit d'alerte
- Le délit d'entrave
- L'enquête accident
- La sinistralité
- Accidents du Travail - Maladies Professionnelles : Le coût pour l'entreprise
- L'organisation des accidents du travail et des maladies professionnelles
- L'évaluation des risques professionnels : les obligations
- La responsabilité civile et pénale
- Le rôle des différents acteurs de la prévention
- Les obligations légales de l'employeur
- Les Experts agréés

METHODE PEDAGOGIQUE : L'aller-retour « théorie pratique » est la modalité choisie.

SANCTION DU STAGE : Délivrance d'un ATTESTATION DE STAGE et d'une fiche d'évaluation des connaissances acquises au cours de ce dernier.

MODALITE D'EVALUATION ET DE SUIVI :

Évaluation de satisfaction « à chaud » : opinion des stagiaires et formalisation.

Évaluation pédagogique pour valider les compétences acquises, lors du stage : évaluations formatives - axes personnalisés d'amélioration.

MOYENS ET MATERIELS PEDAGOGIQUES :

Sur site :

- ✓ Une salle de réunion adaptée à la réalisation D'études de cas.

- ✓ Un écran (pour visionner un diaporama)

- ✓ Un paper-board

Dans nos locaux :

Nos locaux sont équipés de manière à assurer le bon déroulement de toute formation.